

CATALOGUE PHYTOSANITAIRES CONVENTIONNELS ET NUTRITION FOLIAIRE STAHL 2024

	Pointe verte BC 02 à 05	Sortie des feuilles BC 06	Feuilles étalées 09E	Grappes visibles 12 F	Grappes séparées 15 G	Boutons floraux agglomérés 17 H	Début Floraison 23I	Fin Floraison	Nouaison 29J	Grappes pendantes 31K	Fermeture Grappe 33 L	Véraison 36 M
ACARIOSE - Erinose	Bourgeon dans le coton PENNTHIOL											
EXCORIOSE	HIDALGO STAR											
MILDIU (AMM Black Rot et/ou Brenner) avec RENFORT DES TRAITEMENTS FONGICIDES AVEC LES PNPP (Préparations naturelles peu préoccupantes)	Gamme conventionnelle et raisonnée			FANTIC F WG ou VALIS F	VIDERYO F ou PROFILER + FOLPEC Advance 80 Vlg	HIDALGO STAR ou ZENACT	ZORVEC ZELAVIN BRIA	FANTIC F WG ou ZENACT				PHOSPHONATE (BOING) + KOCIDE FLOW ou BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS ou NORDOX 75 WG
	Gamme non CMR2		PHOSPHONATE (BOING...) + CUIVRE (KOCIDE FLOW ou BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERS) + PNPP (SUBSTANCES DE BASE A USAGE MILDIU) soit SALIX (tisane osier) 5L/ha temps sec et/ou chaud ou ARVENSE (5L/ha) (tisane de Prêle) temps humides et/ou tempérés ou EQUIBASIC 2L/ha (Extrait de Prêle)			ENERVIN ACTIV + EPATAN	ZORVEC ZELAVIN DIONYSOS puis AMPEXIO			VENTARO		
OIDIUM (AMM Black Rot et/ou Brenner)	Gamme conventionnelle et raisonnée		PENNTHIOL ou PENNTHIOL RAINFREE	SPIROX (pas avec profiler)		SPIROX	VIVANDO ou ELUVIA	YARIS	CYFLODIUM ou INVICTUS + LIMOCIDE 0.6%	PENNTHIOL ou PENNTHIOL RAINFREE	PENNTHIOL ou PENNTHIOL RAINFREE	
	Gamme non CMR2		+ CARBOBASIC 4kg/ha	CONYDIA ou LUNA SENSATION + LIMOCIDE 0,6%					+ CARBOBASIC (hydrogencarbonate de Sodium) 4kg/ha (2 à 3 passages)			
POUDRAGE OIDIUM								GRAIN D'OR	GRAIN D'OR			
BOTRYTIS	Gamme conventionnelle et raisonnée							Stade A Chute des Capuchons Voir Catalogue Stahl			Stade B Fermeture de la Grappe Voir Catalogue Stahl	Stade C Début Véraison Voir Catalogue Stahl
ADJUVANTS FONGICIDES			FULL MAX									

	Seuil de traitement en viticulture raisonnée											
ACARIENS	% de feuilles occupées par au moins une forme mobile: Araignée jaune Été 30%, Araignée Rouge Printemps 70% , Été 40%									TALITA SMART		
MANGE BOURGEON	15% de ceps avec au moins 1 bourgeon détruit	DELTA STAR										
PYRALE	100% ceps occupés par au moins une pyrale				SUCCESS 4							
VERS DE LA GRAPPE	G1 : Lutte curative. G2 : Lutte préventive. Stade application selon profil produit	BIOOTWIN LE ou MISTER LE			SUCCESS 4		PROCLAIM					
BARRIERE PHYSIQUE	Stress thermiques Barrière physique insecticides									BAIKAL WP ou CALSHIELD		
DROSOPHILES												A surveiller dès Véraison : SUCCESS 4

NUTRITION STIMULANT FOLIAIRE			BROTASAN 2L/ha	BROTASAN 2L/ha	NATEOR 2L/ha	NATEOR 2L/ha	NATEOR 2L/ha	NATEOR 2L/ha				
EXTRAITS ALGUES ENRICHIS EN OLIGO ELEMENTS : SOUTIEN AU DEMARRAGE ET A LA FLORAISSON-NOUAISSON			PHYLGREEN ADARA PLUS 2 L/ha	PHYLGREEN ADARA PLUS 2 L/ha		PHYLGREEN ATLAS 3 L/ha	PHYLGREEN ATLAS 3 L/ha	PHYLGREEN ATLAS 3 L/ha				
CARENCE POTASSIQUE									FINAL K 3 L/ha			
CORRECTEUR AZOTE DANS LES MOÛTS		NITROBACTER 200g/ha Pulvé au sol dans 100L d'eau minimum								FOLUR de 20 à 25 L/ha 1 à 2 applications du stade grappes pendantes à la véraison		
CARENCE FERRIQUE			VITIFER 130 Fe 1,5 Kg /ha	VITIFER 130 Fe 1,5 Kg /ha	VITIFER 130 Fe 1,5 Kg /ha			VITIFER 130 Fe 1,5 Kg /ha				
CROISSANCE ET ACTIVITE CHLOROPLASTIQUE (OPTIMA LEAF)	CUIVRE ASSIMILABLE (COBRE)		OPTIMA LEAF Mn-Zn 2L/ha	OPTIMA LEAF Mn-Zn 2L/ha	OPTIMA LEAF Mn-Zn 2L/ha					COBRE 1L/ha + Cuivre	COBRE 1L/ha + Cuivre	COBRE 1L/ha + Cuivre
RENFORT DEFENSES IMMUNITAIRES										MIMOSIS 2L/ha	MIMOSIS 2L/ha	MIMOSIS 2L/ha

LE FRACTIONNEMENT POSSIBLE SOUS CONDITIONS (Source DGAL/ SDQSPV / 2021-404 du 27/05/21)

AMM délivrée avant 2015

La possibilité de fractionnement n'est pas inscrite dans la décision. A défaut le fractionnement est possible.

AMM délivrée après 2015

La possibilité de fractionnement doit être inscrite dans la décision. A défaut le fractionnement est interdit.

Pour les AMM délivrées avant 2015 la possibilité de fractionnement n'est pas inscrite dans la décision. Dès lors que la décision de l'AMM ou l'étiquette est silencieuse le fractionnement est possible. Il est donc possible de fractionner la dose d'application de chaque usage sans pour autant dépasser la dose maximale et le nombre maximal d'applications indiqués dans la décision d'AMM.

CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES



La nouvelle version du référentiel viticulture durable en champagne 2020 est disponible sur l'extranet du comité de champagne : <https://extranet.comitechampagne.fr>

8 Chapitres concernant la gestion de l'exploitation, des déchets, la protection, la nutrition et la vigne. L'entretien des sols, la biodiversité et l'équipement des exploitations.

Cahier des Charges VDC Champagne 2020 concernant les IFT Fongicides et insecticides à respecter :
Pas d'écart < 11 Entre 11 et 16.5 Ecart Mineur > 16.5 Ecart Majeur
Rappel : les produits de bio contrôle ne rentrent pas dans le calcul de l'IFT

En VDC, le bilan annuel des IFT réalisés sur l'exploitation et de certaines quantités de matières actives utilisées comme le Folpel, pourront sous certaines conditions, être lissés sur plusieurs années (Cl référentiel VDC)



Certification sous l'égide du ministère de l'agriculture. Seul le niveau 3 permet la revendication du label HVE. 4 Grands thèmes sont couverts : la stratégie phytosanitaire, la biodiversité, la gestion de l'eau et de la fertilisation.

Une nouvelle version du référentiel HVE a été adoptée avec application au 01/01/2023.

La voie B économique est supprimée et des modifications substantielles concernant la stratégie phytosanitaire mais aussi la gestion de la fertilisation ont été adoptées.

RÈGLEMENTATION mélanges

La réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires s'appuie sur une liste de mélanges non autorisés et devant faire l'objet d'une évaluation préalable. Sont interdits a priori, sauf s'ils font l'objet d'une évaluation par le comité d'homologation :

Mélanges interdits
 Mélanges autorisés

Arrêté "mélanges" du 12 juin 2015 (avec mentions de danger H du règlement CLP)

SPECIALITÉ 2 : contient une des mentions H ci-dessous	SPECIALITÉ 1 : contient une des mentions H ci-dessous	H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Di, H370, H372	H373	H361d, H361f, H361fd, H362	H341, H351, H371	Autre ou aucune mention de danger
H300, H301, H310, H311, H330, H331, H340, H350, H350i, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Di, H370, H372						
H373						
H361d, H361f, H361fd, H362						
H341, H351, H371						
Autre ou aucune mention de danger						

DSR (Distance de Sécurité Riverains)

Spécialités comportant des mentions de danger : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H250L, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Di, H370 et H372 et perturbateurs endocriniens avérés	Distance de sécurité par rapport aux zones d'habitation ou abritant des personnes vulnérables ou accueillant des travailleurs présents de façon régulière
	20 mètres incompressibles
* Produits de Biocontrôle, ou composés de substances de base ou UAB	Non concernées
Autres spécialités	10 mètres (vigne)

*Attention une DSR peut être spécifiée directement dans l'AMM du produit sans possibilité de réduction. Ces DSR peuvent être réduites sous 3 conditions ; charte d'engagement départementale valide, détenir un exemplaire de la charte sur son exploitation et utiliser un matériel de matériel de dérive conforme à l'annexe 4 de l'arrêté du 27/12/2019.

Services et conseils figurant dans le présent document sont communiqués de bonne foi en fonction de notre expérience. Les résultats attendus par l'utilisateur dépendent d'un grand nombre de paramètres qui sont hors de contrôle du vendeur. Pour cette raison, les indications de ce document ne peuvent pas constituer un engagement de résultat du vendeur.

SERVICES STAHL

COLLECTE EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES (EVPP)

Nous collectons les emballages vides de produits phytosanitaires (bidons rincés) dans nos 5 magasins et ce de façon permanente.

Lorsque vous rapportez vos bidons et sachets d'emballages dans nos magasins, nous vous remettons une attestation de remise de déchets qui est à conserver.

En 2023, STAHL a collecté 14 000 kg d'emballages (bidons et saches) valorisés ensuite par ADIVALOR.

www.stahl-vigne.com E-mail : anneclaire-tran@stahl-sa.fr




CATALOGUE de PROTECTION de la VIGNE

2024



CATALOGUE PRODUITS

PNPP ET SUBSTANCES DE BASE

NUTRITION ET SOUTIEN DE LA VIGNE EN FOLIAIRE

LUTTE CONTRE LES STRESS ABIOTIQUES

VITICULTURE BIOLOGIQUE ET BIOCONTROLES

REGLEMENTATION ET CERTIFICATIONS

Horaires de nos magasins :
 Heure d'hiver : 7h45 - 12h • 13h30 - 18h
 Heure d'été : 7h30 - 12h • 13h30 - 18h15

LA VIGNE AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

Une équipe à votre service !

Magasin de Barsur-Seine :
3 Place du Chardonnay - Zone du Val Moret 10110 BAR-SUR-SEINE
Tel : 03 25 38 20 72 - Fax : 03 25 29 71 65
stahl.bar@stahl-sa.fr

Quantin ROMARY
Equipe vignes
Valérie Ronchi : 06 08 24 60 12
Bruno Thibout : 06 63 39 96 90
Adrien Pierre : 06 47 41 56 77

Magasin de Cuchery :
27 Grande rue - 51480 CUCHERY
Tel : 03 26 63 10 77 - Fax : 03 26 52 81 14
stahl.cuchery@stahl-sa.fr

Melanie SAUVAGE
Equipe vignes : Olivier Claisse : 06 74 20 68 94
Equipe Agri : Line Foy : 06 72 94 29 15

Magasin de Trigny :
8 Grande rue Saint Nicolas - 51140 TRIGNY
Tel : 03 26 40 07 35 - Fax : 03 26 40 09 44
stahl.trigny@stahl-sa.fr

Jean Philippe BROIGNIEZ
Equipe vignes
Laurent Pillaire : 06 72 01 75 65

Magasin de Vincelles :
Chemin rural N°9 - LA FACELLE 51700 VINCELLES
Tel : 03 26 58 05 75 - Fax : 03 26 58 17 52

Yann EVRARD
Equipe vignes : Charles Lallement : 07 87 06 33 49
Eric Jacquemot : 06 29 78 45 47
Equipe Agri : Frédéric Beghetto : 06 30 57 41 15

Siège social et magasin :
Allée Maxenu - BP 26 51530 PIERRY
Tel : 03 26 58 16 45 - Fax : 03 26 58 17 52
stahl.pierry@stahl-sa.fr

RM : Jean-Paul GLOD
Equipe vignes
Lucas Arfaux : 06 08 46 07 17
Quantin Guitey : 06 63 53 65 89
Jean-Paul Glod : 07 86 25 13 46
Yves Duprey : 06 72 01 75 63
Rémi Stahl : 06 72 01 75 66
Jean-Luc Lombard : 06 70 61 25 07

Equipe grandes cultures
Frédéric Beghetto : 06 30 57 41 15
Line Foy : 06 72 94 29 15

Service impression d'adhésif personnalisé
Yann Evrard : 03 26 58 05 75

STAHL SA - Agrément ministériel N° CA 00099 du 30/07/96
Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

